

#### REGLEMENT FIXANT LES MODALITES D'ATTRIBUTION PAR LA

#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE CHATEAU-

#### THIERRY D'UNE SUBVENTION DE PROJET A UNE ASSOCIATION

#### **ANNEE 2018**

#### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations du territoire pour :

#### PROJETS de TYPE 1 :

Organisation d'une action, d'un évènement ou d'une manifestation artistique, culturelle ou sportive accessible à tout public, faisant intervenir un large réseau d'acteurs, se déroulant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry contribuant à son rayonnement au niveau départemental, régional, national voire international.

#### • PROJETS de TYPE 2 :

Organisation d'une action, d'un évènement ou d'une manifestation artistique, culturelle ou sportive accessible à tout public, se déroulant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry d'envergure au moins intercommunale voire départementale.

#### Article 2 : bénéficiaires

#### Les associations:

- Être une association dite loi 1901 et avoir été déclarée en préfecture.
- Avoir son siège social ou son activité principale établis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

#### Article 3 : critères d'éligibilité

- Le projet proposé et/ou l'objet de l'association doit contribuer à la promotion et au développement du territoire communautaire.
- Le projet proposé et/ou l'objet de l'association doit se dérouler sur une ou plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération.
- Les projets terminés au moment du dépôt du dossier de subvention ne pourront être subventionnés
- Par principe, la communauté d'Agglomération n'attribuera pas de subvention à une association étant déjà bénéficiaire d'une subvention communale pour le même projet
- La Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry n'accordera pas de subventions de fonctionnement aux associations

#### **Exemples:**

Les projets artistiques, culturels et sportifs suivants pourront bénéficier d'une aide financière :

- Festivals divers, sons et lumières
- Evénementiels (événement ponctuel d'importance ne se répétant pas chaque année), encouragement et priorité étant donnés à toutes les thématiques innovantes.
- Manifestations de loisirs, sportifs, de nature (sans notion de compétition)
- Expositions ou manifestations à caractère culturel dont le rayonnement dépasse le territoire de la Communauté d'agglomération

A noter: Les projets présentant une attention particulière aux enjeux du développement durable et de l'environnement feront l'objet d'une attention particulière de la part de la Communauté d'Agglomération.

#### Article 4 : procédure de dépôt d'une demande

Les demandes de subvention sont présentées sur la base d'un formulaire de demande à télécharger sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry.

Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars 2018 pour permettre un soutien financier au titre de l'exercice en cours.

Les pièces nécessaires à la constitution du dossier sont les suivantes :

- Une lettre de demande de subvention précisant le projet et le montant sollicité
- Le formulaire de demande dûment complété demandant notamment les statuts de l'association (numéro de SIRET à préciser) et la publication au Journal Officiel de la déclaration de l'association
- Le compte de résultat et le bilan comptable de l'année N-1
- Le budget prévisionnel de l'année en cours
- Un relevé d'identité bancaire
- Le rapport d'activité de l'année N-1

Toute demande de pièces complémentaires, permettant une meilleure appréciation de l'action proposée pourra être demandée par les services de la CARCT.

#### Article 5 : procédure d'instruction du dossier

L'ensemble des dossiers déposés sera soumis à l'avis des membres de la Commission Culture Sport Communication (Commission N°8) au regard des critères définis aux articles 2 et 3. Les avis émis par cette commission seront communiqués aux membres du bureau pour proposition au conseil communautaire. Ce dernier prendra sa décision par délibération.

Pour ce faire, la Commission N°8 procèdera à la création de deux souscommissions AD HOC: une pour l'examen des projets à caractère sportif et une pour les projets artistiques et culturels

L'association bénéficiaire de la subvention recevra une lettre de notification dans les 15 jours suivant la décision du conseil communautaire.

#### Article 6 : modalités de versement de la subvention

La commission statuera sur le montant de la subvention à octroyer sur présentation des documents cités à l'article 4. Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

En cas d'attribution, une lettre sera adressée à l'association indiquant la somme attribuée. Les subventions seront versées à l'issue du vote du budget par la communauté d'Agglomération, soit à compter du 2e trimestre de l'année en cours.

Le versement sera effectué par virement sur le compte bancaire de l'association.

L'octroi d'une subvention pour une année n'est pas pérenne pour les années suivantes.

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de ne pas octroyer de subvention même si le dossier est réputé complet.

La subvention sera allouée sous condition de transmission du bilan financier du projet. Dans un délai maximal de trois mois après la fin de la manifestation, l'association bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre à la Communauté d'Agglomération le bilan moral et financier de l'action, ainsi que les justificatifs de la réalisation de l'action (revue de presse, photos, factures acquittées...).

A NOTER : Toute subvention supérieure au montant prévu par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, fera l'objet d'une convention financière.

#### Cette convention:

- fixe les obligations de chacune des parties
- mentionne l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de versement de la subvention accordée
- notifie la dépense à justifier par l'association pour obtenir le solde de la subvention
- rappelle les documents à fournir pour prétendre au versement

#### **Article 7: communication**

Toute association qui bénéficierait d'un soutien financier s'engage à faire apparaître le logo de la communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry dans tout document ou support d'information et de communication lié à ses actions.

#### Article 8 : non respect du règlement

L'absence totale ou partielle du respect des clauses du présent règlement pourra avoir pour effets :

- L'interruption de l'aide financière de la collectivité;
- La demande de reversement en totalité ou partie des sommes allouées ;
- Le rejet des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

#### Article 9 : modification du règlement

La communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry se réserve le droit de modifier à tout moment, par une délibération, les modalités d'octroi et de versements des subventions.



## APPEL A PROJETS ARTISTIQUES, CULTURELS OU SPORTIFS

# DOSSIER DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE PROJET

À retourner avant le 31 mars 2018

#### **Important**

Afin de monter votre dossier et avant toute nouvelle demande, merci de bien vouloir prendre connaissance attentivement des critères d'éligibilité 2018 décidés par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Les services du pôle Education, Culture & Sport se tiennent à votre disposition pour toute question

#### **INFORMATIONS PRATIQUES**

#### Qu'est-ce que le dossier d'appel à projet /demande d'accompagnement financier ?

Il s'agit d'un formulaire simplifié destiné à **toutes les associations ou collectivités désireuses d'obtenir une subvention** de la part de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry. Il concerne les demandes de financement d'une action, d'un projet spécifique. Il ne concerne pas le financement du fonctionnement de l'association ni d'un investissement.

Au préalable, il convient d'étudier les conditions générales et financières d'éligibilité

#### Comment se présente le dossier à remplir ?

#### Fiche n° 1: Présentation

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration. Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs à vos ressources humaines. Si votre dossier est une demande de renouvellement d'une subvention, et que le service possède déjà un dossier permanent concernant votre association, ne remplissez que les rubriques concernant des éléments qui auraient été modifiés depuis la demande précédente.

#### Fiche n° 2 : Modèle de budget prévisionnel

Dans cette fiche figure un budget prévisionnel établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif. Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.

#### Fiche n° 3: Description de l'action

Cette fiche est une description de l'action (ou des actions) projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention. Vous ne remplissez cette fiche que si votre demande de financement correspond à une (ou des) action(s) spécifique(s) que vous projetez de mettre en place. Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez.

#### Fiche n° 4: Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

#### Après le dépôt du dossier

Pour recevoir la subvention, si elle vous est accordée, vous devez disposer d'un numéro Siren qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'Insee. La démarche est gratuite.

Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier si la subvention concerne une action.

Et dans tous les cas, vous devrez également transmettre les derniers comptes approuvés de votre association ainsi que son rapport d'activité.

Ces documents doivent être transmis au(x) service(s) au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) subvention (s) a (ont) été attribuée(s).

#### PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire.

#### Pour une première demande

- vos statuts déposés ou approuvés, en un seul exemplaire.

#### Pour un renouvellement

- un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale
- le compte-rendu financier de la subvention dont vous demandez le renouvellement
- les derniers comptes annuels approuvés
- le rapport d'activités

## FICHE N°1 PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

#### Identification de votre association

Nom de votre association :
Sigle de votre association :
Adresse de son siège social :
Code postal :
Commune :
Téléphone : / / / /
Télécopie : / / /
Mél :
Numéro SIREN :
Adresse de correspondance, si différente :
Code postal :
Commune :
Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier
Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)
Nom :
Prénom :
Qualité :
Mél :

La personne chargée du dossier au sein de l'association
Nom :
Prénom :
Mél :
Identités et adresses des structures associatives ou relevant du secteur marchand avec lesquelles vous êtes lié
(un organigramme peut être joint pour décrire ces relations) Établissement(s) / Filiale(s) :
Autres informations pertinentes relatives à votre association que vous souhaitez indiquer :
Renseignements d'ordre administratif et juridique
Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles, ou nécessitant une mise à jour.
Déclaration en préfecture : le//

Date de publication au Journal officiel ://
Objet de votre association :
<del></del>
<del></del>
Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif?
□ non
☐ oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :
Type d'agrément :
attribué par :
en date du :
Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?
□ oui □ non
Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?  ☐ oui ☐ non
Composition du bureau et du conseil d'administration :

#### Renseignements concernant le fonctionnement de votre association :

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association : Moyens humains de l'association : Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part. Bénévoles : \_\_\_\_\_ Nombre total de salariés permanents : \_\_\_\_\_\_ Salariés en CDI : \_\_\_\_\_\_dont salariés à temps partiel : \_\_\_\_\_ Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Salariés en CDD : \_\_\_\_\_ dont salariés à temps partiel : \_\_\_\_\_

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :	
Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :	€
Montant des rémunérations et avantages des membres du cor ou de l'organe délibérant en tenant lieu :	nseil d'administration
Nom:	
Montant brut de la rémunération et des avantages :	€
Nom:	
Montant brut de la rémunération et des avantages :	€
Nom:	
Montant brut de la rémunération et des avantages :	€
Autres informations pertinentes concernant les moyens hums souhaitez indiquer :	ains, que vous

## FICHE N°2 MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

- (1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir.
- (2) Indiquez à la rubrique correspondante, le montant de la subvention que vous demandez.
- (3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

DEPENSES	MONTANT (3)	RECETTES (2)	MONTANT (3)
	EN EUROS		EN EUROS

<ul> <li>60 - Achats</li> <li>- Achats d'études et de prestations de services</li> <li>- Achats non stockés de matières et fournitures</li> <li>- Fournitures non stockables (eau, énergie)</li> </ul>	€	70 - Ventes de produits finis, prestations de services - Marchandises - Prestations de services - Produits des activités annexes	€ €
<ul><li>Fournitures d'entretien et de petit équipement</li><li>Fournitures administratives</li></ul>	€	74 - Subventions d'exploitation	
- Autres fournitures	€	- État (à détailler) :	€
61 - Services extérieurs			
- Sous traitance générale	€		
- Locations mobilières et immobilières	€		
- Entretien et réparation	€	- Région(s) :	
- Assurances	€		€
- Documentation	€		
- Divers	€		
62 - Autres services extérieurs		- Département(s) :	€
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	€		
- Publicité, publications	€	- Commune(s) :	€
- Déplacements, missions et réceptions	€		
<ul><li>Frais postaux et de télécommunication</li><li>Services bancaires</li></ul>	€	- Organismes sociaux (à détailler) :	€
	€		

- Divers			
	€		
63 - Impôts et taxes			
- Impôts et taxes sur			
rémunérations		- Fonds européens	€
Autros impôts et tayes	€	1 onus europeens	
- Autres impôts et taxes	€		€
		- CNASEA (emplois aidés)	€
64 - Charges de personnel			€
or charges de personner		- Autres (précisez) :	
- Rémunérations du personnel			
Characasasialas	€		
- Charges sociales	€		
- Autres charges de personnel		75 Autor modulte de	
	€	75 - Autres produits de gestion courante	
		gestion courante	€
65 - Autres charges de gestion		- Cotisations	6
courante	€	- Autres	€
67 - Charges exceptionnelles			€
or charges exceptionnenes	€	<b>76 - Produits financiers</b>	£
68 - Dotation aux			
amortissements provisions et		77 - Produits	
engagements		exceptionnels	
		- Sur opérations de	€
		gestion	
		- Sur exercices antérieurs	€
		78 - Reprise sur	
		amortissements et	€
		provisions	

TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	€	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	€
86 - Emploi des contributions volontaires en nature  - Secours en nature  - Mise à disposition gratuite des biens et prestations  - Personnels bénévoles	€ €	87 - Contributions volontaires en nature - Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature	€ €
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

#### FICHE N°3

## DESCRIPTION DE L'ACTION PRESENTEE A LA DEMANDE DE FINANCEMENT

#### Présentation de l'action

Contenus et objectifs de l'action :
Public(s) cible(s) :
Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :
Lieu(x) de réalisation :
Date de mise en œuvre prévue :/ /
Durée de l'action (précisez le nombre de jours, semaines, mois etc) :
Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

### Budget prévisionnel de l'action projetée (ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
	EN EUROS		EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		1-Ressources propres	€
Achats	€		
Prestations de services		2 - Subventions demandées :	
	€		
Matières et fournitures	€	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Services extérieurs			€
Locations	€		€
Entretien	€		€
Assurances	€		€
Autres services extérieurs		Région(s) :	
			€
Honoraires	€		
Publicité	€	Département(s) :	
Déplacements, missions	€		€
Charges de personnel			
Salaires et charges	ε	Commune(s):	€
Frais généraux	£		
Trais generaux		Bénévolat :	
			€
		CNASEA (emplois aidés)	
			€
		Autres recettes attendues (précisez)	
			€
			€

		Demande(s) de financement communautaire  3 - Ressources indirectes affectées	——€ ——€ ——€ ——€
Coût total du projet	€	Total des recettes	e
Emplois des contributions volontaires en nature  Secours en nature  Mise à disposition gratuite de biens et prestations  Personnel bénévole	€ €	Contributions volontaires en nature  Bénévolat  Prestations en nature  Dons en nature	€ €
TOTAL	€	TOTAL	€

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de \_\_\_\_\_€

## FICHE N°4 ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),			(nom et prénom),
représentant(e) lé	gal(e) de l'association	1,	
•	_	le au regard de l'ensem ions et paiements y afféra	
		présent dossier, notami ntion introduites auprès	
- Demande une su	bvention de :	€	
- Précise que cette	subvention, si elle es	st accordée, devra être ve	rsée (1) :
Au Compte bancai	ire de l'association :		
Nom du titulaire d	u compte :		
Banque :			
Domiciliation :			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
Ou au Compte pos	stal de l'association :		
Nom du titulaire d			
Banque :			

Domiciliation :			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
Fait à,Signature :		le	

(1) Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP.

#### **Attention**

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier